



N° 1019 Bis
29/05/2024

**ENSEIGNER,
UN MÉTIER
QUI S'APPREND**

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



**ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN POUR
L'EPS ET LE SPORT : DES BESOINS ESSENTIELS**



OBTENIR SON CAPEPS EN 2024, UN SYMBOLE ET UN HÉRITAGE ?

Quelle que soit l'issue des résultats, tu peux déjà être fier-e de toi pour avoir franchi l'ensemble des étapes qui t'ont amené-e à Vichy. Le SNEP-FSU te souhaite tout d'abord bon courage pour les 3 jours à venir.

Obtenir son CAPEPS en 2024, c'était se retrouver lauréat-e l'année des jeux olympiques, année symbolique où l'EPS, comme seule garantie d'accès à tous-tes à la pratique physique et sportive, aurait dû être renforcée dans le système scolaire.

En lieu et place du renforcement, le ministère n'a eu de cesse de faire la promotion des « 30 minutes de bouger » à l'école primaire. Par sa nouvelle réforme de la formation, le ministère contribue à la destruction de la filière STAPS, filière reconnue pour ses exigences dans la formation des futurs profs. Le ministère, toujours en cette année symbolique, et alors que tous les jours il est question de laisser un héritage des JOP dans les médias, décide de supprimer l'épreuve d'EPS au CRPE, de supprimer l'oral sur une APSA au CAPEPS et de réduire à une seule pratique l'épreuve physique du CAPEPS.

Quelle belle promotion pour l'EPS et les APSA !

Le ministère a raté son année, mais toi, futur-e enseignant-e d'EPS ou acteur-riche d'un métier du sport, tu as sûrement des choses à faire valoir et à transmettre sur les questions d'accès aux APSA et à la culture sportive. Tes convictions comptent.

Au SNEP-FSU, nous sommes convaincu-es et attaché-es à l'EPS. Nous pensons qu'il existe des alternatives, pour cette raison, nous rassemblons la profession autour d'événements, de stages, d'actions, afin de défendre une vision de l'EPS, du sport, de l'école, comme des lieux de démocratisation et d'apprentissage qui doivent être développés et renforcés sur tout le territoire. Le concours national du CAPEPS en est une clé.

Nous te souhaitons de réussir ton concours et les militant-es du SNEP FSU seront à tes côtés dès ton entrée dans le métier.

Édito écrit le 22 mai 2024

@ coralie.benech@snepfusu.net



coralie.benech@snepfusu.net



julien.giraud@snepfusu.net



alain.decarlo@snepfusu.net

RECRUTER + : UNE NÉCESSITÉ !

À la veille des JOP 2024, la situation de l'EPS dans la 7^{ème} puissance économique mondiale est indigne. Heures non assurées, classes bondées, discipline méprisée, équipements insalubres ou qui ferment...
Il est grand temps d'améliorer la discipline, en augmentant les postes aux CAPEPS, en construisant des équipements.

EPS : situation intolérable !

En France, des milliers d'heures obligatoires ne sont pas assurées. À chaque rentrée scolaire, le SNEP-FSU en fait état. En septembre 2023, il y avait 2 579 heures hebdomadaires non assurées, par manque de recrutements. C'est l'équivalent de 50 collèges de taille moyenne. Certains départements ruraux sont fortement touchés, comme le Lot-et-Garonne où se créent de véritables déserts éducatifs (272 h non assurées à la rentrée). Le refus de recruter des personnels titulaires

est un véritable scandale qui prive les élèves de leur droit à l'Éducation et à l'EPS.

La France médaille d'or du nombre d'élèves par classe !

Faute de recrutements, la moyenne du nombre d'élèves par classe en France est la plus élevée en Europe. Pour le collège, il y a 4,4 élèves de plus par classe par rapport à la moyenne des 22 pays européens (25,1 versus 20,7⁽¹⁾). Depuis 2007, dans le 2nd degré public, il y a eu une hausse de 217 400 élèves et en parallèle la suppres-

sion de 29 530 emplois d'enseignant-es titulaires... et de 1 532 emplois de profs d'EPS (dont 1 200 depuis 2017) !⁽²⁾

Un soutien massif au développement de l'EPS

Renforcer les pratiques sportives et artistiques passe par le développement de l'EPS pour tous et toutes. La campagne #EPS2024 du SNEP-FSU reçoit de nombreux soutiens du monde sportif (N. Remili, O. Diagana, M.E. Paget, A. Hug...), médical (Pr F. Carré), d'usager-es (FCPE, ANESTAPS, USL)... Le SNEP-FSU appelle à amplifier la campagne pour un véritable héritage des JOP pour toute la population (un rapport parlementaire affirme que *"La revalorisation de l'EPS apparaît comme l'enjeu majeur de l'héritage olympique."*⁽³⁾). Nous portons la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement de 1 500 postes par an pendant au moins 5 ans.

l'EPS n'est pas une discipline importante. Le projet d'école porté par le pouvoir (« lire, écrire, compter, respecter autrui ») évacue l'accès à la culture. En ajoutant le « bouger » à la liste, A. Oudéa-Castéra, ancienne ministre « éclair » de l'Éducation Nationale a dévoilé la volonté du ministère de transformer une discipline scolaire en un simple temps de « mouvement ». Nous le rappelons, l'EPS revêt des enjeux de démocratisation d'accès à la culture sportive et artistique indispensable ainsi que des enjeux de santé, comme le rappellent les objectifs généraux de la discipline.

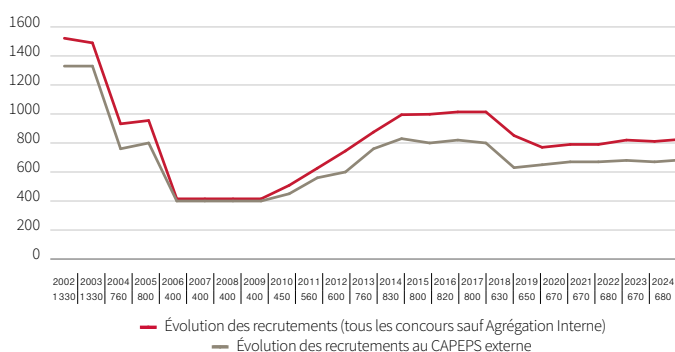
C'est pourquoi il est indispensable de renforcer la campagne #EPS2024 pour permettre à chaque élève d'accéder à une culture riche et variée et de construire un habitus de pratique.

Signez, signons, faisons signer la pétition « Pour une jeunesse plus sportive, tout commence à l'école » !

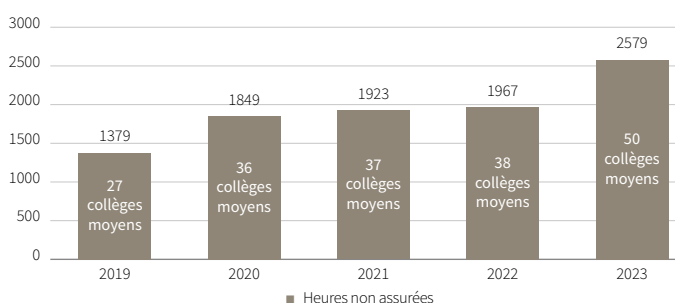
@ alain.decarlo@snepfusu.net

(1) Source : OCDE
(2) Source : Ministère, Références et Repères statistiques (RERS)
(3) Rapport parlementaire Peul/Mazars, 2023

Évolution des recrutements



Heures non assurées en EPS aux rentrées scolaires



Pour gagner la hausse des recrutements : signons la pétition !

En EPS, il est possible d'augmenter les recrutements car de nombreux-ses candidat-es se présentent aux CAPEPS (interne et externe). Pourtant, le pouvoir fait le choix de la contractualisation et considère que



ENSEIGNER, UN MÉTIER QUI S'APPREND !

Faire réussir tous·tes les élèves est un enjeu déterminant. Cela suppose des enseignant·es compétent·es, concepteurs et conceptrices de leurs pratiques, ayant un métier reconnu et revalorisé. L'année de stage et la formation continue tout au long de la carrière sont indispensables pour compléter la formation suivie en STAPS. La réforme de la formation des enseignant·es est aberrante : en plaçant majoritairement les fonctionnaires stagiaires à temps plein devant élèves, le Ministère ne prend pas en compte les besoins de « temps pour apprendre le métier » et met les stagiaires sous pression devant une charge de travail trop importante. Pour le SNEP-FSU, cette réforme ne répond pas aux enjeux d'une formation de qualité pour les futur·es enseignant·es



Une nouvelle réforme de la formation

La formation des enseignant-es s'est transformée à la rentrée 2021 avec de grands changements voulus et définis par le Ministère de l'Éducation nationale, contre l'avis de toutes les organisations syndicales :

- Étudiant-es Contractuel-les Alternant-es (ECA) : une contractualisation massive des étudiant-es, en responsabilité devant élèves à hauteur de 6h par semaine, pour 800 euros brut pendant deux semestres de leur master.
- Mise en place du concours en master 2.
- Modification des épreuves du concours depuis 2022 avec la mise en place d'un « entretien professionnel » en oral 3.
- Année de stage à temps plein devant élèves pour une majorité de lauréat-es.

L'objectif de cette réforme est d'imposer ce statut d'ECA comme la norme pour les étudiant-es en MEEF et comme voie d'entrée prioritaire vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation. L'objet est bien d'utiliser des étudiant-es comme moyens d'enseignement, sous-payé-es, pour pallier le déficit de titulaires. L'année de stage à temps plein devant élèves va entraîner une surcharge de travail pour les stagiaires.

Des formations en fonction de la situation

Les lauréat-es d'un concours de recrutement en EPS, justifiant d'un master 2 MEEF, seront positionné-es à temps plein devant élèves et bénéficieront de 10 à 20 jours de « crédits de formation » pendant l'année scolaire. L'organisation de cette formation est actée au niveau académique, c'est-à-dire que chaque rectorat pourra mettre en place, en fonction de son territoire et de sa politique éducative, des modalités spécifiques.

Les lauréat-es d'un concours de recrutement en EPS, justifiant d'un master 2 non MEEF, seront positionné-es en « alternance entre le didactique et le pédagogique », c'est-à-dire que chaque lauréat-e sera à mi-temps devant élèves et à mi-temps en formation à l'INSPE.



L'organisation de la formation est actée par la commission académique dédiée, en lien avec les INSPE.

Par exception, les lauréat-es qui ont déjà une expérience professionnelle en EPS (au moins 1 an et demi d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) seront à temps plein devant élèves, avec des crédits de formation de 10 à 20 jours.

Le fait que les stagiaires soient considérés comme des moyens d'enseignement empêche de mettre en place une formation de qualité, qui répondrait à la fois aux demandes immédiates des stagiaires et à la nécessité de prendre du recul pour se construire des outils d'analyse de pratiques. Faute de moyens suffisants, les parcours adaptés ne le sont pas véritablement malgré les efforts des formateurs-trices académiques.

Pour une bonne formation, le SNEP-FSU revendique

Pour les lauréat-es du concours :

Une année de formation avec au maximum un tiers temps devant les élèves, rémunérée à temps plein. Celle-ci devrait porter en priorité sur des formations complémentaires dans les APSA et proposer des conditions de formation s'appuyant sur le travail en équipe et l'analyse de pratiques. Ces formations doivent être encadrées par des équipes de formateurs-trices intégrant les tuteurs-trices en lien avec l'INSPE.

Pour le tuteur ou la tutrice :

Une décharge horaire, une formation et une rémunération pour pouvoir exercer pleinement un rôle de formateur-trice en alliant, visite, accueil et conseils. Le tutorat est une mission de formation qui ne doit pas se confondre avec l'évaluation.

Le SNEP-FSU demande un pré-recrutement dès la Licence

Une bonne formation devrait être progressive, de la licence jusqu'à l'année post-master, avec des pré-recrutements dès L3 (sur concours) pour les étudiant-es qui se destinent tôt au métier d'enseignant-e d'EPS, une rémunération des deux années de master et une année de fonctionnaire stagiaire post-master. Ces pré-recrutements permettraient d'aider financièrement les étudiant-es, de sécuriser leur parcours tout en assurant des stages et la préparation au CAPEPS.

Prise en charge des frais des fonctionnaires stagiaires

Le SNEP, et les syndicats de la FSU, ont insisté auprès de l'administration pour que les frais d'inscription à l'INSPE soient pris en charge par l'État, puisque c'est l'employeur qui impose cette inscription. Ils ont obtenu cette exonération. De même, une indemnité de frais de déplacement, même si elle est largement insuffisante pour se rendre sur les lieux de formation, a été obtenue.

STAGIAIRES 2024 :

LORS DE TA CONNEXION SUR SIAL

PENSE À IMPRIMER TA SYNTHÈSE DE SITUATION

Les règles d'affectation sont détaillées dans la note de service parue au BO du 25 avril 2024. La très grande majorité des lauréat-es sera affectée au mouvement national en fonction du barème individuel de chacun-e et des capacités d'accueil de chaque académie. Pour information, tu trouveras ci-dessous un tableau récapitulatif des différentes situations pour les lauréat-es du concours externe à la rentrée 2024. Les bonifications du barème individuel sont détaillées plus loin.



Pour toute information
complémentaire s'adresser
au SNEP-FSU

76, rue des Rondeaux, 75020 PARIS

Tél. : 01 44 62 82 32

Mél : stagiaire@snepfsu.net

julien.giraud@snepfsu.net

Affectation suivant un mouvement national pour la grande majorité des candidat-es

SITUATIONS	AFFECTATIONS
CAPEPS externe titulaire d'un master 2 MEEF	Mouvement national en fonction du barème individuel et des capacités d'accueil de chaque académie
CAPEPS externe titulaire d'un master 2 non MEEF	Mouvement national en fonction du barème individuel et des capacités d'accueil de chaque académie
CAPEPS externe Ex-contractuel-le*	Maintien dans l'académie dans laquelle tu as exercé en qualité de contractuel-le

*Ex-contractuel-le : avoir exercé l'équivalent d'un an et demi de service à temps plein dans la discipline pendant les 3 dernières années.

Le temps de service

Lors de nos différentes audiences avec le Ministère et la DGRH, le SNEP-FSU s'est opposé au service à temps complet qui ne permet pas aux fonctionnaires stagiaires de disposer de temps pour suivre les formations nécessaires à une entrée dans le métier dans les meilleures conditions. Ces formations seront une charge supplémentaire au temps de travail.

Notre revendication reste un positionnement à tiers temps devant élèves.

SERVICES	FORMATION	LAURÉAT-ES
17h + 3h d'AS	10 à 20 jours de crédits formation par an	CAPEPS titulaire d'un master 2 MEEF CAPEPS ex-contractuel-le avec une expérience significative dans la discipline EPS CAPEPS déjà titulaire de l'Éducation Nationale
7h ou 8h d'EPS + 3h d'AS	Dispositifs d'alternance entre le pédagogique et le didactique. Formation à l'INSPE tout au long de l'année à mi-temps	CAPEPS titulaire d'un master 2 non MEEF Dispensé-e de diplômes ou non titulaire d'un M2 (CAPEPS interne, CAPEPS 3 ^{ème} voie, mère/père de 3 enfants, Sportif-ve de Haut niveau)

Rémunération

Quelle que soit la quotité d'affectation en établissement, les stagiaires bénéficieront d'une rémunération à taux plein.



Les pièces justificatives
sont à déposer sur la plate-
forme dédiée (via SIAL)

Pour toute correspondance (autre que pièces justificatives) concernant ton affectation, tu peux t'adresser au ministère (en envoyant une copie par mail au SNEP à : stagiaire@snepfsu.net) :

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche

Gestion des Stagiaires EPS

Bureau DGRH/B2-2

72, rue Regnault 75243 PARIS Cedex 13

Tél. : 01 55 55 54 54

LE RÔLE DU SNEP-FSU

À chaque étape, les représentant-es et élu-es du SNEP-FSU interviennent à partir des informations que tu leur commiques, pour défendre les droits de chacun-e en matière d'affectation, dans le respect des règles établies par le Bulletin officiel. Il est donc nécessaire de fournir tous les éléments utiles aux représentant-es du SNEP-FSU national et académique, afin qu'ils/elles soient en mesure de suivre ton dossier. Un bulletin détaillant la phase intra académique sera adressé à tout stagiaire qui nous aura laissé ses coordonnées à Vichy ou contacté ultérieurement. L'année passée, de nombreux cas ont été réglés grâce aux multiples interventions du SNEP-FSU auprès du ministère.



LES PROCÉDURES D'AFFECTATION

1^{ER} TEMPS : AFFECTATION ACADÉMIQUE

Tous-tes les lauréat-es recruté-es au CAPEPS 2024 seront nommé-es dans une académie et, pour une année, en tant que fonctionnaires-stagiaires à la rentrée 2024.

Important : la photocopie de l'écran de saisie est la pièce qui fera foi dans le cas d'une éventuelle réclamation.

Le ministère prononce l'affectation en fonction des possibilités d'accueil académiques, du barème (cf. tableau) et de l'ordre des vœux. Si aucun des vœux n'a pu être satisfait, les lauréat-es sont affecté-es « en extension » hors de leurs vœux, à partir du premier vœu exprimé

en fonction des possibilités restantes dans les académies et selon les modalités d'extension définies dans la note de service. L'absence de saisie de vœux d'affectation entraînera une affectation en qualité de stagiaire en fonction des seuls besoins du service.

2^{EME} TEMPS : AFFECTATION EN ÉTABLISSEMENT

Dès les résultats d'affectation, nous te ferons parvenir un bulletin d'accueil académique (grâce à ton adresse mèl laissée à Vichy). Il comporte des informations qui te seront indispensables pour ta rentrée. N'hésite pas à nous signaler ton affectation par mail (stagiaire@snepfusu.net)

Chaque rectorat doit créer, sur son site internet, une page dédiée à l'accueil des stagiaires : tu y trouveras les démarches administratives à accomplir dans le cadre de la phase intra-académique d'affectation. En principe, tu dois avoir la possibilité de formuler des vœux, dès que tu auras pris connaissance de l'académie dans laquelle tu es nommé-e. Grâce à notre action, nous avons obtenu que les rectorats publient une note concernant l'affectation des stagiaires afin que celle-ci se fasse en toute transparence.

Pour toute question sur la phase académique, tu peux prendre contact avec le/la responsable stagiaire académique du SNEP-FSU (voir page 8).

CALENDRIER 2024

AFFECTATION DES STAGIAIRES

(Note de service parue le 25 avril 2024). Bien vérifier ta situation et si problème contacter le ministère et le SNEP-FSU

BARÈME POUR L'AFFECTATION (sous réserve de la transmission des pièces jointes)

■ AGENT-ES HANDICAPÉ-ES		
Travailleur-euse handicapé-e	1 000 points	Sur le premier vœu.
■ SITUATION FAMILIALE		
Rapprochement de conjoints	150 points	Sur le premier vœu qui doit correspondre à la résidence professionnelle du/de la conjoint-e ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après).
Enfant(s) à charge (dans le cadre du RC uniquement)	75 points	Par enfant à charge de moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2024, sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle du/de la conjoint-e ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après).
Autorité parentale conjointe	225 points (pour 1 enfant puis 75 points par enfant supp)	<ul style="list-style-type: none"> Sur le premier vœu qui doit correspondre à la résidence professionnelle de l'ex conjoint-e (ou académie d'inscription auprès de France Travail ou du centre de formation le plus proche de la résidence professionnelle de l'ex conjoint-e), ainsi que sur les académies limitrophes (mentionnées immédiatement après). Enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2024.
■ RANG DE CLASSEMENT AU CONCOURS		
Classement au concours	De 15 à 150 points	<ul style="list-style-type: none"> Par décile en fonction du rang de classement. On entend par décile la dixième partie d'un ensemble de données classées dans un ordre.
1 ^{er} décile	150 points	Sur tous les vœux.
2 ^{ème} décile	135 points	Sur tous les vœux.
3 ^{ème} décile	120 points	Sur tous les vœux.
■ SITUATION PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS		
Lauréat-es des concours 2024 ex-titulaires de la fonction publique de l'État hors enseignement, territoriale ou hospitalière lors de l'inscription au concours	200 points	Sur le 1 ^{er} vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique.
Lauréat-es des concours 2024 précédemment contractuel-les du second degré de l'enseignement public de l'éducation nationale (CPE, MA garanti d'emploi, MI-SE et AED)	200 points	Sur le 1 ^{er} vœu qui doit correspondre à l'académie où ils/elles ont exercé un an équivalent temps plein durant les 2 dernières années (2022/2023 et 2023/2024).
Lauréat-es des concours 2024 justifiant de services accomplis en tant qu'EAP	200 points	Sur le 1 ^{er} vœu qui doit correspondre à l'académie où ils/elles ont exercé. Ils/elles doivent justifier de 2 années de service en tant qu'EAP.

IMPORTANT mutations inter 2024, pour une affectation en tant que titulaire à la rentrée 2025 :

pour les demandes de rapprochement de conjoints, la date limite de mariage ou de PACS est fixée au 31/08/2024.

21 juin :

Résultats du CAPEPS externe. Les affectations académiques seront communiquées dans les jours qui suivent.

RESPONSABLES ACADÉMIQUES STAGIAIRES 2024/2025

AIX	PASINI Laurence	lolotte.13@free.fr corpo-aix@snepfsu.net	06 63 31 81 61
AMI	SVETOJEVIC Pamela STHAL Yann	pamela.svetojevic@gmail.com yann.sthal@ac-amiens.fr	07 85 98 86 84 06 77 92 72 86
BES	RONGEOT Kévin	s2-70@snepfsu.net	06 71 58 58 66
BOR	LACUEY Nathalie DUFAURE Sandra	nath.lacuey33@gmail.com sandra.juglin@gmail.com	06 83 16 20 48 06 33 18 62 22
CLE	CHAUDIER Thierry	corpo-clermont@snepfsu.net	06 82 60 95 76
COR	ALBERTINI Pascal	pascalalbertini@wanadoo.fr	06 10 25 47 90
CRÉ	GADUEL Laurence	corpo-creteil@snepfsu.net	06 82 63 25 25
DIJ	MINOT Virginie	minot.virginie@gmail.com	06 83 87 68 82
GRE	MAJEWSKI Alexandre	alexandre.majewski@snepfsu.net	06 81 08 32 92
GUA	RIFFAULT Morgane ROUBLLOT Emmanuel	s3-guadeloupe@snepfsu.net	06 90 59 50 71
GUY	EBION Boris	s3-guyane@snepfsu.net	06 94 40 75 74
LIL	RAMOS ANTON Javier JANKOWIAK Émilie	javiramos_anton@hotmail.com emiliejankowiak13@gmail.com	06 78 62 25 85 06 70 71 19 51
LIM	PARVILLÉ Dominique	dominique.parville@snepfsu.net	06 38 81 94 53
LYO	STODEZYK Éric	s3-lyon@snepfsu.net	06 13 08 11 74
MAR	RENVIER Pascal	pas978@gmail.com	06 96 85 18 09
MAY	GROSGER Éric	corpo-mayotte@snepfsu.net	07 72 32 95 72
MON	BASSIS Patrick ASTIER Jean-Philippe	patbassis@aol.com astier.lieb@orange.fr	06 63 90 72 51
NCY	SIMONIN Laurent	s2-88@snepfsu.net	06 31 71 93 82
NAN	BEZANNIER Antonin	s3-nantes@snepfsu.net	02 41 25 36 45
NIC	PONS Florent	s3-nice@snepfsu.net	06 23 14 66 29
NOR	Emmanuelle LEBLIC Nathalie VERNIER	emmanuelle-fabi.leblic@ac-normandie.fr stagiaires-normandie@snepfsu.net	06 82 38 16 29 06 32 16 30 74
ORL	BELLESOEUR Karine BARDIN Béatrice	s2-45@snepfsu.net ba.bardin@orange.fr	06 63 74 62 59 07 86 12 23 52
PAR	COUTURIER Antoine HINGANT Martine	antoine_couturier87@hotmail.fr s3-paris@snepfsu.net	01 44 62 82 38
POI	MOLLE Sébastien	molle.seb@yahoo.com	06 49 20 11 67
REI	BASTIAN Aurélien	aurelien.bastian@free.fr	06 84 86 18 97
REN	BILLY Alain ANGEBAUD Robin	stagiairebzh@snepfsu.net	06 18 54 76 66 07 81 24 18 73
RÉU	FERRERE Fabienne	s3-reunion@snepfsu.net	06 92 61 29 20
STR	MEYER Julie	s3-strasbourg@snepfsu.net	06 17 02 00 95
TOU	CASTELLAN André	s3-toulouse@snepfsu.net	06 15 28 40 59
VER	SILLY Estelle	Stagiaires-versailles@snepfsu.net	06 51 40 50 59